Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre

Numéro : …….
(à compléter par la FDC36)

PLAN DE GESTION DU SANGLIER DEMANDE 2023-2024
(uniquement pour les territoires non bénéficiaires d'un plan de chasse valable du 15 août 2023 au 31 mars 2024)
Massif 14 – Le Bouchet

(À retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Indre)

IMPRIME DE DECLARATION D'UN TERRITOIRE

Identité du demandeur :

Société : …….

Nom – Prénom : ……

Adresse : …….

Téléphone(s) : …… / ……

Mail : …….

Rayer la mention inutile : Propriétaire ou Mandataire
Joindre vos justificatifs : Acte de propriété ou relevé cadastral ou bail de chasse et pouvoir du ou des propriétaires (uniquement pour la première demande ou en cas de changements).

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Commune (s) : …….

Lieu-dit principal : ……

Superficies (d'après les natures cadastrales)				
Bois :	**Lande :**	**Plaine :**	**Etang :**	**Totale :**

Fait à ……, le …… Signature du demandeur :

L'autorisation de chasser l'espèce sanglier vous sera transmise dès que votre demande sera validée et que vous aurez réglé votre facture.
Autorisation délivrée le :

Le Président,
Gérard Génichon.

Communes concernées :
Ciron nord, Concremiers, Douadic, Fontgombault, Ingrandes, Le Blanc, Lingé, Lurais, Lureuil, Martizay, Mérigny, Néons sur Creuse, Pouligny-Saint-Pierre, Preuilly La Ville, Rosnay, Ruffec Le Château, Saint-Aigny, Sauzelles, Tournon-Saint-Martin.

Le montant de votre facture vous sera calculé et transmise en fonction de votre territoire sur la base des montants ci-dessous :

L'adhésion obligatoire : 90 €.
Une seule adhésion obligatoire est due pour toutes vos demandes sur l'ensemble de vos territoires (plan de chasse ou plan de gestion).

Cotisation Territoriale Obligatoire pour toutes les communes les montants sont de : Plaine et étang : 0.15€ de l'hectare - Bois et lande : 0.45€ de l'hectare.

Cotisation Spéciale Sanglier sur les communes de :
CIRON – LINGE – MARTIZAY – ROSNAY :
Plaine et étang : 1.23€ - Bois et lande : 4.93€ de l'hectare.
LE BLANC - DOUADIC - POULIGNY SAINT-PIERRE – RUFFEC LE CHATEAU :
Plaine et étang : 1.27€ - Bois et lande : 5.07€ de l'hectare.
Pour toutes les autres communes :
Plaine et étang : 0.34€ - Bois et lande : 1.35€ de l'hectare.